



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/45/804  
27 novembre 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

Quarante-cinquième session  
Points 46, 47, 48, 56 a) et m)  
et 72 de l'ordre du jour

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS NUCLEAIRES EXPERIMENTALES

AMENDEMENT DU TRAITE INTERDISANT LES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES DANS  
L'ATMOSPHERE, DANS L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE ET SOUS L'EAU

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE  
DES ESSAIS NUCLEAIRES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : NOTIFICATION DES ESSAIS NUCLEAIRES

INTERDICTION DE DEVERSER DES DECHETS RADIOACTIFS

EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS

Lettre datée du 21 novembre 1990, adressée au Secrétaire  
général par les Représentants permanents du Chili, de la  
Colombie, de l'Equateur et du Pérou auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

Au nom des membres de la Commission permanente du Pacifique Sud, nous vous prions de bien vouloir faire distribuer la déclaration ci-jointe datée du 16 novembre 1990, émanant du secrétariat général de la Commission, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 46, 47, 48, 56 a) et m) et 72 de l'ordre du jour (voir annexe).

39

Réaffirmant les déclarations faites dans leurs communications antérieures du 15 juin (A/45/314), et des 9 et 11 juillet 1990, les membres de la Commission permanente du Pacifique Sud condamnent catégoriquement, une fois de plus, les explosions nucléaires expérimentales menées par la France, qui mettent en danger le milieu marin et ses ressources, et réclament leur cessation immédiate et définitive.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Colombie  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Enrique PEÑALOSA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Equateur  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) José AVALA-LASSO

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Chili  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Juan SOMAVIA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Pérou  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Ricardo LUNA

ANNEXE

Déclaration de la Commission permanente du Pacifique Sud,  
Santiago du Chili, le 16 novembre 1990

Hier, le 15 novembre 1990, la France a annoncé qu'elle avait effectué, à Fangataufa, près de l'atoll de Mururoa, une nouvelle explosion nucléaire : la cinquième en 1990.

Devant cette déclaration éminemment regrettable, le secrétariat général déplore une nouvelle fois la poursuite obstinée de ces explosions, malgré l'opposition générale des peuples et gouvernements des pays membres de la Commission permanente du Pacifique Sud et des autres pays du bassin du Pacifique.

Le secrétariat général réaffirme l'opposition catégorique que la Commission permanente n'a cessé de manifester aux explosions nucléaires dans le bassin du Pacifique Sud, chaque fois qu'elle a eu connaissance de l'une d'elles. Les ministres des relations extérieures des pays membres de la Commission permanente (Colombie, Chili, Equateur et Pérou) ont solennellement proclamé leur opposition à ces expériences, ainsi qu'au déversement de déchets radioactifs dans le Pacifique, dans la Déclaration de Viña del Mar adoptée le 10 février 1984, opposition qui a été constamment réitérée depuis lors par la Commission permanente du Pacifique Sud.

Conformément à la politique ainsi définie et aux instructions émanant de la dix-huitième réunion extraordinaire de la Commission permanente, organisée en 1985 dans les Iles Galapagos, le secrétariat général dénonce une nouvelle fois les graves dangers que les explosions nucléaires représentent pour le milieu marin et ses ressources, réitère sa condamnation et renouvelle sa vigoureuse protestation contre la poursuite de telles expériences, et réclame une nouvelle fois la cessation immédiate et définitive desdites expériences.

-----